



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 mai 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers  
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier  
Siège #3 - Madame Caroline Pinette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-05-122 / ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2026-03-73 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien paysager pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix proposé inclut le transport, les déplacements, l'entretien, le ramassage et la disposition du désherbage des plates-bandes, le remplacement du paillis noir aux endroits nécessaires, le traitement contre les insectes nuisibles (sur demande), la fertilisation des plantes ainsi que la main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** le résultat des ouvertures de soumission ce 21 avril 2026 à 13h05 et que Pelouse FG est le plus bas soumissionnaire:

**EN CONSÉQUENCE**, la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Pelouse FG pour l'entretien paysager le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2026 pour un montant de 5426.82\$ taxes incluses.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Pelouse FG.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 mai 2026**.

\_\_\_\_\_  
Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière